



Bureau de la Métropole du Grand Paris

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Procès-verbal des délibérations

Sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER,

ETAIENT PRESENTS : Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Philippe DALLIER, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, vice-Présidents, Xavier LEMOINE, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA, Christian DUPUY, Conseillers métropolitains délégués.

ETAIENT ABSENTS : Daniel GUIRAUD, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, vice-Présidents, Claude GOASGUEN, Questeur, Frédérique CALANDRA, Rapporteuse spéciale, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Conseillers métropolitains délégués.

Etaient également présents : Bernard GAUDUCHEAU, Catherine BARATTI-ELBAZ et Galla BRIDIER, président(e)s de groupes.

* * *

La séance débute à 9h05.

Le bureau s'est réuni en format délibératif. Patrick OLLIER vérifie que le quorum est atteint, Madame Séverine MAROUN est désignée secrétaire de séance.

Le Président Patrick OLLIER a débuté la séance en ajoutant deux points à l'ordre du jour :

- L'adhésion de la Métropole à Paris-Métropole
- L'approbation de la liste des actions à financer au titre du Pacte métropolitain d'innovation.

❖ AFFAIRES GENERALES

1) Adhésion de la Métropole à France Urbaine

Cette association regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques. Elle compte 97 membres de toutes tendances politiques confondues, représentant près de 30 millions d'habitants.

L'adhésion de la Métropole à France Urbaine pour un montant de 91 487 € au titre de l'année 2017 **est validée à l'unanimité des membres du bureau.**

2) Adhésion à Paris-Métropole

L'adhésion de la Métropole à Paris-Métropole pour un montant de 20 000 € au titre de 2017 est **validée à l'unanimité des membres du bureau.**

❖ FINANCES

3) Adhésion de la MGP à l'institut de l'économie circulaire pour 2017

Cette association est un centre national de réflexion, de mutualisation, d'échanges et d'information visant à la promotion d'une économie circulaire en France et en Europe.

Patrick OLLIER et Xavier LEMOINE, Conseiller métropolitain délégué à l'Economie circulaire, souhaitent engager la MGP dans le développement de l'économie circulaire pour contribuer à construire la métropole résiliente. C'est pourquoi ils proposent d'adhésion de la Métropole à l'institut d'économie circulaire pour un montant de 7 500 € au titre de l'année 2017.

Le Président précise que les EPT devront désigner leurs représentants au sein de cette structure. Xavier LEMOINE précise qu'au vu de la complexité de la notion d'économie circulaire, il serait bien que les élus se fassent accompagner par un « technicien ».

Anne HIDALGO souhaite toutefois que cette structure ne se bureaucratise pas et que la représentation de la MGP par un élu soit privilégiée.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

4) Octroi des subventions au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Gilles CARREZ, vice-Président délégué aux Finances rappelle que le comité de sélection s'est réuni plusieurs fois. Un peu plus de 6 M€ seulement ont été attribués en 2016 : le solde, soit 70 M€ est reporté en 2017.

Le principe de financement est le suivant : la MGP peut subventionner des projets suivant deux conditions cumulatives : 1 M€ maximum et pas plus que 50 % du solde restant à financer. Les projets concernant des mesures anti-bruit et réduction de la consommation d'énergie ne sont subventionnés qu'à hauteur de 300 K€ en raison du nombre de dossiers.

Gilles CARREZ précise que certains projets présentés au titre du FIM ont été basculé vers le Pacte Etat-Métropole notamment ceux concernant les franchissements et la mobilité durable.

Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité souligne l'importance d'une bonne information sur ce fonds de subvention et souhaiterait un accompagnement des villes.

Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué aux Nouvelles Technologies et à l'Aménagement Numérique rappelle qu'avec la définition de l'intérêt métropolitain en 2017, une partie de ces subventions pourra être consacrée à des projets qui relèvent de la compétence de la MGP.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau**, les conventions vont être adressées aux structures bénéficiaires (communes ou EPT) d'ici la fin de gestion 2016.

6) Approbation de la liste des actions à financer au titre du Pacte Etat-Métropolitain d'innovation

La priorité donnée est le financement de projets relatifs à la mobilité douce, notamment des projets de franchissement et à la biodiversité. Ces projets représentent 16 M€ de subvention en plus du FIM. Patrick OLLIER et Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, ont validé ensemble les projets choisis : Patrick OLLIER se félicite de la relation constructive qu'il y a entre l'Etat et la MGP pour l'élaboration du Pacte.

Anne HIDALGO remercie Patrick OLLIER et Gilles CARREZ pour le travail réalisé aussi rapidement.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

7) Octroi de subventions au titre du dispositif « Métropole roule propre ! »

Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager et à la Politique de la nature présente les 7 dossiers déposés jusqu'à présents. 5 dossiers sont irrecevables car ils sont incomplets ou hors périmètre.

Gilles CARREZ s'interroge sur la durabilité du processus et le public concerné. Patrick OLLIER rappelle qu'initialement, ce mécanisme visait les artisans mais, la compétence d'aide aux artisans relevant du Conseil régional, une réponse de ce dernier est nécessaire pour agir. Il propose de faire une délibération de principe lors d'un prochain Conseil métropolitain pour solliciter de nouveau le Conseil régional d'Ile-de-France pour exercer cette compétence.

Michel HERBILLON, Vice-Président délégué à la Promotion et au Développement du Tourisme souhaite également obtenir une réponse de la part du STIF quant à la mobilité fluviale et le projet VOGEO.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

❖ MARCHES PUBLICS ET AUTRES CONTRATS

8) Adhésion au GIP Maximilien

Initié en 2012, le GIP Maximilien est le portail des marchés publics franciliens ainsi qu'un réseau des achats responsables. Patrick OLLIER propose que la MGP adhère au GIP Maximilien pour un montant maximal annuel de 3 700 € au titre de 2017.

La MGP doit y désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant :

- Titulaire : Claire Mayoly-Florentin (Asnières-sur-Seine)
- Le représentant suppléant sera désigné à l'occasion d'une prochaine conférence des présidents de groupe.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

9) Adhésion aux groupements de commandes de la Ville de Paris

La MGP et la Ville de Paris ont recours à des marchés publics pour l'achat de fournitures, services et travaux afin d'assurer le bon fonctionnement des services dont ils ont la charge et entendent créer un groupement de commandes pour leurs achats de fournitures, services et travaux.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

10) Protocole transactionnel avec CHEOPS Technology

Un accord-cadre de mise en place des infrastructures et exploitation réseau et téléphonie a été lancé par la MGP le 5 avril 2016. En effet, la MGP ne disposant pas de personnel en informatique et systèmes d'informations, cette prestation doit être assurée par des moyens externes.

Le marché n'a toutefois pas fait l'objet d'une procédure de publicité réglementaire. L'accord-cadre subséquemment notifié à CHEOPS TECHNOLOGY doit donc être résilié.

Cela nécessite de conclure un protocole transactionnel avec CHEOPS Technology, emportant le versement d'une indemnité de 512 134.03 € HT, hors part variable des prestations.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

11) Groupement de commande avec Paris région entreprise (PRE) pour l'organisation du MIPIM

Le MIPIM se tiendra du 14 au 17 mars 2017 : la MGP y aura un stand sans la zone territoriale de l'Ile-de-France qui regroupera les stands des acteurs franciliens.

Patrick OLLIER présente la convention qui vise à définir les conditions de création et de fonctionnement d'un groupement de commandes avec PRE dans le cadre du MIPIM pour mutualiser l'achat des prestations de conception, réalisation et mise en œuvre de l'espace d'exposition destinés à accueillir les membres du groupement, et choisir les prestataires dans le respect des règles relatives aux marchés publics.

Pour la MGP, cette dépense prévisionnelle s'élève à 95 403.28 € pour le MIPIM 2017.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

La partie délibérative de la séance du Bureau de la Métropole est close à 10h45.